

VEILLE AGRI-AGRO

Chine & Mongolie

Une publication du SER de Pékin
Quinzaine du 30 janvier 2026

Chine continentale

Agriculture et agro-alimentaire

- Tournée africaine du ministre chinois des affaires étrangères
- Accord partiel de libre-échange entre le Kenya et la Chine
- Les myrtilles du Zimbabwe accèdent au marché chinois
- La coopération sino-malgache favorise l'adoption progressive du riz hybride chinois
- Tensions diplomatiques entre Pékin et Tokyo : des retards observés pour le dédouanement des produits japonais
- Volet agricole de la visite en Chine du Premier ministre canadien, Mark Carney
- Les exportations de bœuf en provenance d'Irlande autorisées en Chine... puis à nouveau bloquées
- La Chine et la Corée du Sud ont conclu deux accords liés aux produits alimentaires et aquatiques
- Discussions entre l'Argentine et la Chine sur le fonctionnement des quotas d'exportation de bœuf

Sanitaire et phytosanitaire

- Recensement national des cas de principales maladies animales en novembre 2025
- La contamination des feuilles et des infusions de thé par sept bisphénols dans quatre grandes régions productrices
- Des limites maximales supplémentaires pour les résidus de pesticides dans les aliments sont annoncées par la Chine à l'OMC

Entreprise

Biocontrôle : le français M2i et le chinois Pherobio s'associent sur les phéromones

Taïwan

Une balance commerciale agroalimentaire dont le déficit augmente en 2025

Chine continentale

Agriculture et agro-alimentaire

Tournée africaine du ministre chinois des affaires étrangères

Depuis 36 ans, le ministre des affaires étrangères chinois commence ses déplacements internationaux par un passage en Afrique. En janvier 2026, cette tradition a de nouveau été respectée avec la visite de M. Wang Yi dans 3 pays, l'Éthiopie, la Tanzanie et le Lesotho. Il a profité de cette tournée pour organiser une réunion avec l'Union Africaine. Sur place, M. Wang Yi a réaffirmé aux dirigeants africains l'engagement pris par Pékin, en juin dernier, d'accorder un accès sans droit de douane à [100 % des lignes tarifaires des 53 pays africains ayant des relations diplomatiques avec la Chine](#). Cette mesure est présentée par la Chine comme une avancée majeure pour la coopération sino-africaine. Elle permet de développer les exportations, l'attraction des investissements, et la création d'emplois sur le continent africain.

Le commerce entre la Chine et l'Afrique a atteint en 2025, 300 milliards USD, [marquant une augmentation de 17,8 %](#) par rapport à l'année précédente. En parallèle, les échanges en termes de transport et de ressources humaines, incluant la présence de travailleurs médicaux et d'experts agricoles chinois, se sont aussi intensifiés.

Accord partiel de libre-échange entre le Kenya et la Chine

Le ministère du commerce du Kenya a annoncé le 15 janvier la conclusion d'un accord intérimaire de libre-échange avec la Chine. Couvrant [98,2 % des exportations](#), il vise à diversifier les débouchés pour les produits kényans, en particulier ceux du secteur agricole à l'image des fleurs coupées, du thé ou encore du café. Cet accord doit désormais être ratifié par le Parlement kényan. L'annonce intervient alors que le Kenya est confronté à une taxe de 10 % sur les droits de douane pour ses exportations vers les États-Unis, de même que par l'expiration de l'African Growth and Opportunity Act (Agoa) en septembre prochain.

Les myrtilles du Zimbabwe accèdent au marché chinois

Au-delà d'un accès à droit zéro, le Zimbabwe bénéficie désormais d'un protocole sanitaire permettant l'exportation de myrtilles vers la Chine. A la différence des importations en provenance du Pérou, qui

dominent le marché, les myrtilles zimbabwéennes ont un avantage qui leur permettra de trouver leur place sur le marché chinois, leur saison de culture plus précoce. La production nationale du Zimbabwe, qui a commencé modestement en 2008, est estimée à 12 000 tonnes en 2025, et a pour objectif d'atteindre 30 000 tonnes en 2030.

Perçu comme un levier de diversification du secteur agricole du Zimbabwe, ce protocole sanitaire est présenté comme étant source d'emplois locaux (cf. environ 6 000 personnes, principalement des femmes) et de nouveaux investissements dans les plantations et les infrastructures de la chaîne du froid, renforçant ainsi la chaîne de valeur.

Ce n'est pas le premier accord signé dans ce domaine. En 2022, un accord avait été conclu pour l'exportation d'agrumes, et un autre avait été signé lors de la dernière visite du président zimbabwéen en Chine pour les exportations d'avocats.

La coopération sino-malgache favorise l'adoption progressive du riz hybride chinois

En 2007, un centre pilote chinois a été ouvert à Madagascar dans le but de lancer des expérimentations autour du riz hybride à haut rendement. Les résultats de ce projet auraient considérablement amélioré la productivité agricole locale, permettant le développement de la culture du riz hybride. Cette dernière couvre désormais 90 000 hectares de l'île. Ses rendements atteindraient 7,5 tonnes par hectare, soit deux à trois fois plus que les variétés locales.

Avec le soutien de la société chinoise Yuans's High-Tech Seed, les agriculteurs malgaches reçoivent des intrants à crédit et des conseils techniques. Ces appuis sont déterminant pour l'adoption de variétés résistantes et l'amélioration de l'accès au marché. Plus de 2 000 personnes auraient bénéficié de formations dispensées par les experts chinois.

Madagascar produit environ 85 % de son besoin en riz blanc, cultivant 1,6 million d'hectare pour un rendement annuel de plus de 3,8 millions de tonnes.

Tensions diplomatiques entre Pékin et Tokyo : des retards observés pour le dédouanement des produits japonais

Les exportations de saké et de produits alimentaires japonais vers la Chine connaissent d'importants retards depuis novembre 2025. Ces perturbations font suite aux tensions diplomatiques déclenchées par les déclarations de la Première ministre japonaise concernant Taïwan.

[Les retards dans les procédures douanières](#), confirmés dans plusieurs ports chinois, ont allongé les délais de dédouanement des exportations de saké. La Chine constitue le plus grand débouché à l'international du saké japonais en valeur, [atteignant 63 millions EUR \(11,6 milliards de yens\) en 2024.](#)

Violet agricole de la visite en Chine du Premier ministre canadien, Mark Carney

Dans le cadre de la visite du premier ministre canadien en Chine, M. Mark Carney, le 16 janvier, le Canada et la Chine ont signé un accord commercial préliminaire visant à supprimer les obstacles au commerce et à réduire les droits de douane. Cet accord marque un tournant dans les relations sino-canadiennes, détériorées depuis 2018, en raison de tensions commerciales et d'incidents diplomatiques. En réponse aux droits de douane imposés par Ottawa sur les véhicules électriques, la Chine avait imposé des droits de douane dépassant les 2,6 milliards USD sur divers produits agricoles et alimentaires canadiens, en particulier l'huile et les graines de canola.

A la suite de cette visite officielle, le Canada a annoncé la mise en place d'un quota annuel d'importation de 49 000 véhicules électriques chinois soumis au tarif de 6,1 % en lieu et place du droit additionnel de 100 % introduit en octobre 2024. De son côté, la Chine réduira les droits de douane sur les graines de canola de 84 % à environ 15 % d'ici le 1er mars. En outre, le Canada s'attend à la suppression des droits additionnels sur la farine de canola, les homards, les crabes et les pois d'ici la fin de l'année. En conséquence, les contrats à terme sur le canola canadien ont connu une hausse.

Deux textes ont par ailleurs été signés pendant la visite. D'une part, un memorandum of understanding portant sur la coopération dans les domaines de la sécurité des aliments, de la santé animale et des exigences de quarantaine et d'hygiène, d'autre part, un protocole sanitaire permettant l'exportation des aliments pour animaux domestiques. La Chine a également levé l'embargo sur l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), rétablissant l'accès au marché pour les viandes issues des animaux de moins de 30 mois. La filière bovine canadienne bénéficie directement de cette mesure, 20 établissements étant habilité à exporter à compter du 23 janvier.

Les exportations de bœuf en provenance d'Irlande autorisées en Chine... puis à nouveau bloquées

La rencontre à Pékin entre les premiers ministres irlandais et chinois le 6 janvier a été centrée sur les enjeux économiques, notamment autour des exportations de produits laitiers et de bœuf. L'Irlande est un des principaux exportateurs européens dans ces secteurs. Cependant sa filière bovine était bloquée en Chine depuis 2024 en raison d'un cas de maladie d'ESB atypique déclaré.

La visite en janvier du premier ministre irlandais en Chine a permis la réouverture de l'accès au marché chinois pour le bœuf produit en Irlande. La levée de l'embargo ESB concerne uniquement les viandes issues des animaux de moins de 30 mois.

Cependant deux semaines plus tard, l'Irlande a notifié un foyer de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO). Ce dernier a entraîné immédiatement l'imposition d'un nouvel embargo fondé sur cette épizootie.

La Chine et la Corée du Sud ont conclu deux accords liés aux produits alimentaires et aquatiques

Le 5 janvier 2026, la Chine et [la Corée du Sud ont signé deux protocoles](#) concernant les échanges commerciaux liés aux produits alimentaires et aquatiques. Le premier protocole porte sur la coopération en matière de sécurité sanitaire des aliments, incluant l'échange d'informations sur les réglementations, la notification des produits non-conformes et le partage d'expériences concernant la gestion de la sécurité sanitaire des aliments. Il a été conclu avec la douane chinoise (GACC).

Le second protocole concerne les conditions sanitaires pour l'importation des produits aquatiques, y compris la délivrance de certificats d'inspection et la gestion des installations d'exportation. Cet accord vise à donner l'accès au marché chinois aux produits aquatiques sud-coréens en simplifiant certaines procédures d'évaluation sanitaire. Avec un volume d'importations et d'exportations bilatérales en produits alimentaires atteignant 9,01 milliards USD en 2024, cette collaboration devrait renforcer le commerce alimentaire entre les deux pays et appuyer l'expansion des exportations sud-coréennes vers la Chine.

Discussions entre l'Argentine et la Chine sur le fonctionnement des quotas d'exportation de bœuf

Les autorités chinoises et argentines se sont réunies le 13 janvier dernier pour établir un consensus sur le système de gestion des quotas d'exportation de 511 000 tonnes de bœuf argentin. Au cours de ces échanges, la Chine a indiqué que la gestion du quota fixé pour l'Argentine fonctionnerait sur la base du principe de [«premier arrivé, premier servi»](#), indiquant que les échanges cesseront une fois le quota épuisé.

Côté argentin, il n'est pas prévu de mettre en place un système de quotas individuels par entreprise. Selon les médias qui rapportent les termes de cette réunion, l'Argentine ne délivrera pas de certificats commerciaux. En revanche, l'Argentine a demandé des notifications mensuelles sur le niveau de remplissage des quotas par la Chine et souhaite travailler à fluidifier les exportations, surtout pendant la période d'abattage, de mars à juillet.

Sanitaire et phytosanitaire

Recensement national des cas de principales maladies animales en novembre 2025

Selon [le recensement mensuel du Bureau vétérinaire du MARA](#), en novembre 2025, un total de 22 maladies animales majeures ont été signalées sur le territoire chinois, avec 22 518 animaux malades et 3903 animaux morts de maladie.

Recensement national des cas de principales maladies animales en novembre 2025		
Nom de maladie	Nombre d'infections	Nombre de décès
Total	22 518	3903
Rage	1	1
Brucellose	1056	1
Encéphalite japonaise	10	5
Echinococcosse	37	4
Dermatose nodulaire contagieuse	15	0
Rhinotrachéite infectieuse bovine	60	0
Tuberculose bovine	7	0
Clavelée et variole caprine	118	30
Pleuropneumonie contagieuse caprine	1246	169
Syndrome dysgénésique et respiration du porc	7	0
Diarrhée épidémique porcine	19747	3633

Maladie de Newcastle	123	0
Peste du canard	82	57
Maladie hémorragique du lapin	9	3
Maladie de Pasteurella	5298	996
Cysticerque	1	0
Diarrhée virale bovine	947	95
Erysipèle porcin	265	27
Grippe porcine	8604	660
Maladie de Marek	82	17
Coccidiose aviaire	24337	2523

La contamination des feuilles et des infusions de thé par sept bisphénols dans quatre grandes régions productrices

Une étude a été menée en Chine sur 220 échantillons de thés, prélevés au stade de la distribution, provenant de quatre grandes régions productrices. Cette étude avait pour but d'évaluer [la contamination des feuilles et des infusions par sept bisphénols](#). Au moins un analogue de bisphénol a été détecté dans 94 % des échantillons de feuilles de thé. Le BPA est le plus fréquent (83 %), suivi du BPZ (55 %) et du BPB (46 %). Les concentrations variaient fortement selon le type de thé. [Le thé oolong](#), qui subit plusieurs étapes de transformation, incluant une agitation mécanique et un chauffage à haute température, affichait la concentration médiane la plus élevée (6,07 ng/g). À l'inverse, le thé blanc, simplement flétri et séché à basse température, présentait le taux le plus faible (0,49 ng/g). Cette différence pourrait s'expliquer par le processus de transformation : les équipements utilisés pour le thé oolong

(revêtements plastiques, machines chauffantes) favoriseraient la migration des bisphénols, tandis que la contamination du thé blanc semble plutôt être liée à des sources environnementales.

Des limites maximales supplémentaires pour les résidus de pesticides dans les aliments sont annoncées par la Chine à l'OMC

Le 19 décembre 2025, la Chine a notifié à l'OMC, sous la référence G/SPS/N/CHN/1356, 598 limites maximales de résidus (LMR) pour 126 pesticides dans les denrées alimentaires. Le projet de norme fait référence aux LMR du Codex pour les pesticides et les LMR étrangères dans les denrées alimentaires et les aliments pour animaux. La Chine avait précédemment notifié à l'OMC, le 9 décembre 2025, 209 LMR pour 93 pesticides dans les denrées alimentaires. Les commentaires peuvent être soumis au Centre national chinois de notification et d'enquête SPS [jusqu'au 17 février 2026](#).

Entreprise

Biocontrôle : le français M2i et le chinois Pherobio s'associent sur les phéromones

Dans un communiqué publié le 7 janvier, [l'entreprise française M2i Group a annoncé s'être associée à la compagnie chinoise Pherobio](#), en vue de proposer davantage de solutions de biocontrôle aux agriculteurs, incluant les producteurs de céréales (maïs, riz). Les deux sociétés sont spécialisées dans les phéromones pour la protection biologique des plantes. L'accord d'association inclut « des coopérations techniques, industrielles, et commerciales », ainsi que la fourniture « mutuelle d'ingrédients actifs », et l'engagement « d'accords commerciaux croisés pour la distribution de produits finis sur leurs marchés respectifs ». Une collaboration dans la recherche est également évoquée, via l'usage commun des « plateformes technologiques » et des « réseaux d'essais sur le terrain » des deux entités. La finalité sera « d'accélérer le développement et l'enregistrement de nouvelles solutions à base de phéromones », de réduire « le délai de mise sur le marché pour les produits innovants » et « d'élargir la palette d'insectes et de cultures ciblées ».

Taïwan

Une balance commerciale agroalimentaire dont le déficit augmente en 2025

D'après les [statistiques du ministère de l'agriculture \(MOA\)](#), les exportations taïwanaises de produits agroalimentaires s'établissent, en 2025, à 4,4 Mds USD, en baisse de -9,6 % par rapport à l'année précédente. La baisse est très visible pour les principaux clients de l'île, tels que les Etats-Unis (832 MUSD ; -6 %), le Japon (627 MUSD ; -3 %) et la Chine (508 MUSD ; -32 %). Parmi les produits phares de l'exportation, les fruits de mer congelés arrivent en première position avec un montant de 1,1 Md USD (baisse de près de -15 % en glissement annuel), suivis des produits à base de céréales (341 MUSD ; -11 %), des cuirs (148 MUSD ; -3 %), des plumes et duvets (146 MUSD, -16 %) et des fleurs (116 MUSD, -6 %).

Les importations taïwanaises représentent une valeur de 18,7 Mds USD, soit une hausse de +3 % par rapport à 2024. Elles sont essentiellement portées par les viandes bovines (1,5 Md USD ; +13 %) et les produits laitiers (906 MUSD ; +10 %). Les importations principales en baisse concernent les boissons alcoolisées (1,3 Md USD -11 %), suivis du soja (1,2 Md USD ; -4 %) et du maïs (1,1 Md USD ; -1 %). Les importations taïwanaises de viandes porcines ont atteint 411 millions de dollars américains. Ces importations connaissent une hausse significative de 43 %. Cette augmentation s'explique par une forte demande en fin d'année, liée à l'apparition en octobre 2025, d'un foyer de peste porcine africaine (PPA) à Taïwan. En conséquence, les achats de viande porcine ont augmenté en moyenne de 67 % au cours du dernier trimestre 2025.

Les Etats-Unis restent le premier fournisseur de produits agroalimentaires avec un montant de 4,5 Mds USD (dont 57 % porte sur les céréales et le bœuf), représentant près de 24 % des parts de marché. La Chine se hisse à la deuxième place en approvisionnant à hauteur de 1,5 Md USD (8 % des achats totaux de l'île), suivie du Japon (1,1 Md USD ; 6 %), de la Nouvelle Zélande (1,1 Md USD ; 6 %) et du Brésil (886 MUSD ; 5 %). La France est le 12ème fournisseur de l'île, avec une part de marché de 2,6 % (482 MUSD, en baisse légère de -1 % en g.a.). Parmi les produits français les plus vendus à Taïwan, les boissons alcoolisées se placent au premier rang avec 16 % de part de marché (2^e fournisseur derrière le Royaume-Uni (38 %)), devant les produits laitiers (8 % - 3^e) et les viandes porcines (8 % - 5^e). Avec la baisse importante des exportations, le déficit des échanges agroalimentaires taïwanais progresse de 8 % à 14 Mds USD en 2025.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique de Pékin
cédric.prevost@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SER de Pékin

Abonnez-vous : max.monot@dgtresor.gouv.fr